



**COMMUNIQUÉ**

*Pour diffusion immédiate*

## **LES AVOCATS ET NOTAIRES DE L'ÉTAT QUÉBÉCOIS ACCEPTENT DE PROLONGER LA PÉRIODE DE NÉGOCIATION PRÉVUE À LA LOI**

**Québec, le mercredi 12 avril 2017** – Les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ) annonce avoir accepté la demande du gouvernement à l'effet de prolonger, jusqu'au 29 avril 2017, la période de négociation prévue à la Loi. LANEQ a accepté cette demande afin de prendre connaissance des nouvelles informations déposées seulement hier par le gouvernement, pour préparer et présenter sa propre analyse de rémunération globale et pour permettre au gouvernement de bonifier sa proposition sur le rôle, le statut et la réforme du mode de négociation de ses membres. LANEQ n'accordera aucune entrevue sur le sujet.

Rappelons que, le 28 février dernier, le gouvernement a fait adopter sous bâillon le projet de loi n° 127, qui a imposé un retour au travail forcé aux membres de LANEQ, après 19 semaines de grève. LANEQ conteste d'ailleurs la constitutionnalité de cette loi devant la Cour supérieure du Québec. En effet, selon LANEQ, le projet de loi n° 127, tel qu'adopté, porte directement atteinte au droit de grève et au droit à la libre négociation de ses membres.

Les avocats et notaires de l'État québécois (LANEQ) regroupe plus de 1 100 avocats et notaires répartis dans l'ensemble des ministères et organismes du gouvernement du Québec. Sa mission est de promouvoir et de défendre les intérêts de ses membres, notamment par la négociation de leurs conditions de travail. Au service de l'intérêt public, l'avocat ou le notaire de l'État participe à la représentation du gouvernement auprès de tribunaux civils, administratifs et pénaux, en plus d'agir comme conseiller juridique et légiste auprès des ministres et présidents d'organismes.

- 30 -

**Source :** LANEQ

**Renseignements :**

Sébastien Verret, 581 996-1346

Mathieu Santerre, 581 996-5344

[medias@orangebleue.biz](mailto:medias@orangebleue.biz)